

endroits. Je crois que les stations-relais ne sont pas très coûteuses et je demanderai au gouvernement d'étudier cette question pour voir ce qui peut être réalisé. C'est une pressante nécessité, car mes commettants sont des pêcheurs. Ils veulent pouvoir écouter les prévisions du temps, savoir les prix du poisson, et où ils peuvent se procurer de la boëtte. Leurs liens avec la capitale sont si nombreux et si divers qu'on ne peut répondre à cette nécessité que par un réseau qui s'étende à toute l'île.

Ce que j'ai dit au sujet de la radio s'applique d'autant plus à la télévision. Une poignée de gens seulement, tout à fait à l'est de ma circonscription, peuvent en ce moment capter des émissions télévisées et, puisqu'un réseau de relais micro-ondes est en train d'être installé à Terre-Neuve afin que la province puisse capter en direct les programmes du continent, et comme l'une de ces stations micro-ondes est construite à Red-Rock, à neuf milles seulement de Port-aux-Basques, je demande au gouvernement de voir s'il ne serait pas possible de faire servir cette station micro-ondes de façon que les habitants de la région de Port-aux-Basques puissent capter les programmes de télévision. Je crois que ce serait faisable car on me dit que les ondes de télévision se propagent plus loin sur l'eau; il serait ainsi possible aux habitants de l'ouest de la péninsule de Burin de jouir des programmes de télévision également.

J'espère que le ministre compétent étudiera cette question avec la plus grande bienveillance possible.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Je pourrais peut-être donner un certain cachet à ce que je vais dire en avouant que c'est, pour partie, grâce à une station de télévision privée si je suis à la Chambre aujourd'hui. Oui, c'est bien à une station de télévision privée que je dois une partie de mon succès, et c'est pourquoi j'affirme très volontiers que la radio-télévision fournit de nombreux avantages à de nombreuses régions de notre pays.

A mon avis, ni l'amendement ni le sous-amendement n'ont été présentés pour porter un coup inattendu au gouvernement, mais, bien plutôt, pour l'engager gentiment, mais fermement, dans la voie que, nous en sommes sûrs, il voudra suivre. D'après ce que nous en savons, les intentions du gouvernement ont été définies dans le discours, dont il a déjà été question, qu'a prononcé le ministre du Revenu national le 3 juin, et plus tard, dans les propos qu'il a tenus lorsqu'il a déclaré que la Société Radio-Canada irait de l'avant et projetterait l'établissement d'un certain nombre de stations de télévision qui

desserviraient certaines des régions les plus éloignées du pays, soit celles que n'atteint pas actuellement la télévision.

Cette déclaration fut très bien reçue, mais dans notre région, bien que nous soyons enchantés que Kenora en bénéficie, on a bien été un peu désappointé de voir que les centres plus au nord et à l'est de Kenora ne seraient pas inclus dans ce dernier projet. Le ministre a dit que Radio-Canada devrait poursuivre l'élaboration de son programme. Eh bien, d'après nous, cela nous autorisait à penser que le gouvernement va appuyer Radio-Canada afin de lui permettre de réaliser ce projet.

Le financement de Radio-Canada est un des plus rudes problèmes qu'un gouvernement peut être appelé à résoudre du point de vue de la justice. La Société Radio-Canada a été financée de trois manières dans le passé et il me semble qu'il n'y en aura pas d'autres à l'avenir. La plupart se rappellent que le régime des permis s'est révélé un moyen très impopulaire de soutenir l'ancien réseau de Radio-Canada; et pourtant, en principe, un droit de permis est le seul moyen vraiment juste de financer l'exploitation d'un réseau national si l'on se place au strict point de vue de la justice économique. Sous un tel régime, les gens qui captent les émissions sont ceux qui les paient et, certes, si le programme du gouvernement comprenait un régime de permis, il éliminerait bien des critiques venant des régions qui ne bénéficient pas suffisamment à l'heure actuelle du réseau national. Il n'entendra certainement pas ces gens se plaindre de ce qu'ils paient, à titre de contribuables, un service dont ils ne bénéficient pas.

Le régime présentement utilisé pour assurer une partie du financement de Radio-Canada, c'est-à-dire la taxe d'accise spéciale, a été qualifié d'injuste et d'inéquitable ici même à la Chambre par le ministre compétent. Ce sont là d'ailleurs, je pense, les mots mêmes qu'il a employés. Qu'on soit ou non d'accord à ce sujet, c'est bien évident que la taxe d'accise prélevée sur l'appareil qui assure la réception d'une émission ne saurait fournir une solide base financière pour l'avenir. Au début quand les téléviseurs s'achetaient en grand nombre, c'était une source de recettes mais maintenant que le point de saturation a été atteint dans la plupart des régions du Canada où il se situe entre 70 et 80 p. 100, le revenu provenant de cette taxe sera loin de suffire aux besoins présents ou futurs de Radio-Canada.

Cela nous amène donc au troisième moyen possible de financer Radio-Canada. C'est probablement celui qui sera adopté et cependant il est à bien des égards très injuste. Il s'agit de prélever de l'argent directement du